

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211917604-20241030-DEL_2024_47-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 octobre 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 30/10/2024

Secrétaire de séance : Fabienne AGOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Francis GUILLOT, Audrey PAREL.

PROCURATION(S) : Francis GUILLOT donne procuration à Fernand ZANETTI.

Délibération n° 2024-47 Portant adhésion au C.A.U.E

Monsieur le Maire propose aux élus d'adhérer au CAUE (Conseil Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Corrèze.

Le Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement de la Corrèze est un organisme de conseil et de sensibilisation à destination de tous les acteurs du cadre de vie. Il a vocation, dans l'intérêt public, à promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans le département.

C'est une association indépendante, l'adhésion à cette association donne la possibilité à la commune de :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'**Assemblée générale**,
- de solliciter le conseil d'**architectes** et de **paysagiste** pour vous accompagner dans la définition et la **concrétisation de vos projets** d'aménagement, de construction ou de restauration,
- de bénéficier du **prêt d'expositions**,
- de mener des **actions de sensibilisation**,
- d'être assisté d'un professionnel pour les **jurys de concours** de maîtrise d'oeuvre,
- de consulter notre **documentation**,
- d'être informé et invité aux **manifestations organisées par le CAUE**.

La cotisation s'élève pour 2024 à 300€ pour les communes entre 1 000 et 1 999 habitants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2024.

Membres : 14
Présents : 10
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

Secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



The image shows the official signatures of the Mayor, Gérard BRETTE, and the Secretary of the Council, Fabienne AGNOUX. To the right of the signatures is a circular official stamp of the Commune de Rosiers d'Égletons, Corrèze, with the text 'MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS' and 'Corrèze'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.